

Annexe I

Comité exécutif
Compte rendu de réunion
5 décembre 1997

ICSE

Le Comité exécutif discute d'une étude de l'Institut canadien du service extérieur qui examine le mandat de l'ICSE et la relation entre les gestionnaires de l'Institut et du Ministère, et qui recommande certaines améliorations. Après un examen préliminaire de la situation globale des ressources du Ministère affectées à la formation, l'étude constate que les initiatives du Ministère (par exemple, la Stratégie en matière de ressources humaines, la NGC, le renouvellement du SIGNET, la Stratégie pour le commerce international, l'Initiative du SDC sur la mesure du rendement) entraînent des besoins additionnels de formation qui ne peuvent, pour la plupart, être comblés à même les budgets courants. L'étude examine aussi de façon sommaire la complexité croissante de la fonction de formation rattachée à IMT. Enfin, elle juge nécessaire d'actualiser la politique ministérielle d'apprentissage de langues étrangères.

Le Comité reconnaît que l'ICSE devrait être un symbole d'excellence au sein du service extérieur et que la plus grande importance devrait être accordée à son rôle. L'Institut ne devrait pas être vu comme une direction générale comme les autres. USS déclare que les sous-ministres et le Comité exécutif devraient être des promoteurs de la formation. À la lumière de cette discussion, le Comité décide ce qui suit :

i. Mandat de l'ICSE :

L'Institut canadien du service extérieur a l'autorité fonctionnelle pour la formation au Ministère et est chargé :

- a) de recommander au Comité exécutif une politique et un cadre de gestion et de coordination de la formation;
- b) d'élaborer et de fournir une formation ministérielle;
- c) de superviser toute la formation ministérielle et, avec la participation du Bureau de l'inspecteur général, d'en évaluer l'efficacité dans les rapports annuels au Comité exécutif. Ces rapports doivent aussi avoir une nature prospective et former la base du plan d'affaires annuel de l'ICSE qui doit être approuvé par le Comité exécutif;
- d) de fournir des conseils et de l'aide aux directions générales sur leurs besoins spécifiques de formation; de revoir les projets de formation des directions générales qui coûtent 50 000 \$ ou plus; de promouvoir la coopération entre les directions générales afin d'obtenir le plus haut niveau de formation commune;